

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n°190\_12122024\_359 portant sur :

- La dénomination de « route des Bernardières – lieu-dit Les Bernardières»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 décembre 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_route des Bernardières	12/12/2024	E 4512		Les Bernardières	468	route des Bernardières	LES BERNARDIERES	44270	MACHECOUL-SAINT-MÊME
AN_route des Bernardières	12/12/2024	E 4558		Les Bernardières	469	route des Bernardières	LES BERNARDIERES	44270	MACHECOUL-SAINT-MÊME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 28 octobre 2025

Le Maire

Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,  
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251028-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-10-2025

Publication le : 28-10-2025



## Route des Bernardières

Le nom du lieu-dit "Les Bernardières" ne disparaît pas de la future adresse.

